



Commune de UGINE  
(Hors agglomération)  
D109 du PR 10+0900 au PR 11+0100

Arrêté temporaire n° 26-AT-0895  
Portant réglementation de la circulation

### Le Président du Conseil départemental de la Savoie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5  
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 413-1  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques  
Vu le Code de la voirie routière  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription  
Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 05 janvier 2026 relatif aux délégations de signature  
Vu la demande de BRONNAZ - CITEOS CHAMBERY - agnes.roux@citeos.com

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rendent nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, sur la D109

## A R R Ê T E

### ARTICLE 1 :

À compter du 03/08/2026 et jusqu'au 14/08/2026, 3 jours dans la période de 9h à 16h, les prescriptions suivantes s'appliquent sur la D109 du PR 10+0900 au PR 11+0100 (UGINE) situés hors agglomération :

- La circulation est alternée par feux et K10, sur une longueur maximum de 0 mètres, ;
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h ;

### ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur : BRONNAZ - CITEOS CHAMBERY - Avenue du 8 Mai 1945 - 73000 BARBERAZ.

### ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

### ARTICLE 4 :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.


Fait à UGINE,

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

L'Adjoint au Directeur de la Maison Technique du Département  
Albertville-Ugine

18 MAI 2026

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

  
Isabelle ROBERT  
Secrétaire générale

Signé par : Laurent CLARET  
Date : 13/05/2026  
Qualité : Chef de service routes Albertville  
Ugine

